



SIDSIC

(Service interministériel départemental des systèmes d'Information et de Communication)



LA MOBILISATION DES PERSONNELS DES SERVICES SIC OUVRE LA PORTE AU DIALOGUE SOCIAL !

Elle doit continuer le 4 octobre 2011

La CGT a fait connaître les différents éléments en discussion avec le Secrétariat Général du Gouvernement. En premier lieu, il faut rappeler que l'objectif de la DISIC (Direction Interministérielle des Systèmes d'Information et de Communication) était un passage en force du projet de SIDSIC.

Le directeur de la DISIC affirme tranquillement, le 13 avril 2011, dans la revue Acteurs publics, que l'objectif majeur est de rationner et de réduire les dépenses de l'Etat de 10% en matière de SIC. Par ailleurs, il ose affirmer que la création de la DISIC s'est déroulée en concertation avec tous les acteurs, (sans les syndicats et les personnels...). Il affirme aussi que l'objectif affiché de 10% n'a suscité aucun climat de défiance au sein des services informatiques ministériels pour l'instant (cf. l'article d'acteurs publics).

Le CTP central des DDI se trouve simplement "informé" lors de sa séance du 1er septembre 2011. La CGT a posé 16 questions précises sur le SIDSIC restées sans réponse.

La CGT dénonce cette façon de faire et demande alors un moratoire et l'ouverture de négociations. La grande majorité de personnels des SIC découvre le fond de l'affaire avec l'opération "mise à disposition" qui leur ouvre grand la porte vers la précarité.

Face à la montée des protestations dans tous les services, le SGG (Secrétariat Général du Gouvernement) organise un cycle de 4 réunions avec les organisations syndicales le 14 septembre 2011 dont l'intitulé laisse à penser qu'il s'agit, pour lui, de gagner du temps.

D'emblée, lors de la première réunion du 23 septembre 2011, le directeur de la DISIC dit "entendre les inquiétudes" et annonce la suspension de la création juridique des SIDSIC, telle qu'elle était envisagée pour le 1er janvier 2012, pour laisser le temps à la concertation.

Il annonce enfin sa disponibilité pour des expérimentations.

Pour autant, il réaffirme le fondement de son projet avec la formule de "mise à disposition "pour "permettre au service de fonctionner le plus rapidement possible". Les préfigurateurs SIDSIC, à 90% issus des préfectures, seront réunis le 10 octobre 2011...

D'après le directeur de la DISIC, l'agent qui souhaiterait revenir dans sa DDI d'origine (droit au retour) pourra le faire, mais dans quelles conditions?

Concernant le périmètre d'activité, les directions régionales qui travaillent en réseau avec les DDI continueront à le faire. Que va devenir la cohérence d'ensemble ?...

Sur le devenir des emplois, le Secrétaire général du gouvernement, Serge Lasvignes, lors du CTP du 1er septembre 2011, s'était engagé sur une "sanctuarisation des effectifs". Dans les faits, en 2012, donc après la création du SIDSIC, l'effectif cible de chaque SIDSIC serait défini. Les agents en surnombre ne seraient pas exclus du service, pour combien de temps ?...

Les services qui interviennent en appui aux DDI comme le CPII (Centre de Prestations et d'Ingénierie Informatique pour le ministère de l'Ecologie) seront pris en compte, mais on ne sait pas de quelle façon. Une cartographie des services concernés serait en cours, nous dit-on...

En fait, le Disic est obligé de faire marche arrière, mais uniquement grâce à la mobilisation.

Sur le fond, l'objectif c'est moins d'emplois et la poursuite d'un processus de centralisation dans les préfectures de département au nom, du maintien "d'une masse critique efficace». Avec la poursuite des suppressions massives d'emplois dans les services locaux de l'Etat, le regroupement pourrait être demain au plan régional (SIRSIC), voire interrégional ?

La suppression d'emplois dans les "fonctions support" est justifiée par le DISIC et la RGPP pour conserver les "compétences métiers". Ceci est mensonger, tous les secteurs d'activité du service public sont visés.

Cette mise à disposition n'offre aucune garantie. Les placards et la loi dite de mobilité existent déjà. L'expérience montre aussi que les agents "mis à disposition" deviennent les oubliés des ministères assujettis en fin d'année aux obligations de résultats de la RGPP.

La pression des personnels a permis d'obtenir le moratoire et l'ouverture de négociations. Celle-ci doit se poursuivre pour obtenir les garanties indispensables et apporter les bonnes réponses en termes d'organisation du service public.

La CGT considère essentiel de maintenir les emplois, voire d'en créer en fonction des besoins dans les SIC. Ces derniers doivent demeurer au plus proches des utilisateurs pour faire le lien avec les missions.

La question d'une mise en commun de cultures informatiques ministérielles autour d'un noyau interministériel des SIC doit être débattue avec des personnels conservant leur lieu de travail et leurs garanties statutaires.

C'est dans cette perspective que la CGT met à disposition l'Assemblée Générale Nationale au 32 rue de Babylone à 11h (métro Sèvres-Babylone) le 4 octobre 2011.

Nous appelons chacun à en débattre pour une prise de décisions mercredi 28 septembre au soir.

Montreuil, le 27 septembre 2011